

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



08097052

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTREPRISE

20-06-2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2008 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : FRAMAX

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue de Bienne, 9, 7120 Vellereille-les-Brayeux

N° d'entreprise : 0889.725.966

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

D'un acte reçu par Maître Léopold DERBAIX, Notaire de résidence à Binche, le 12/06/2008, en cours d'enregistrement à Binche, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale de la SPRL FRAMAX, laquelle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution : Rapports du gérant et du Réviseur d'entreprises, Madame Martine MARBAIX, demeurant à Fayt-lez-Manage, sur l'apport en nature ci-après prévu, sur les modes d'évaluation adoptés et sur la rémunération effectivement attribuée en contrepartie.

Deuxième résolution : Augmentation du capital – Apport en nature. a) Description du bien apporté : cent (100) actions de la société anonyme L.S. ; b) Evaluation des biens ; c) Rémunération de l'apport ; d) Conditions de l'apport : L'augmentation de capital porte sur un montant de CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE EUROS (546.000 EUR), pour le porter de SEPTANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (72.500 EUR) à SIX CENT DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (618.500 EUR), par l'apport de cent actions de la société anonyme L.S., moyennant la création de cinq mille quatre cent soixante (5.460) parts sociales nouvelles, sans mention de valeur nominale, et ayant les mêmes caractéristiques et droits que les titres actuels, et ce à l'exception des trois cent vingt-cinq titres souscrits à la constitution par Monsieur Jean-Marc VANDENHENDE, lesquels bénéficient, seuls, aux termes du Code d'Impôt sur les Revenus 92, du taux de précompte mobilier réduit sur dividendes distribués. Attribution de cinq mille quatre cent cinq parts sociales nouvelles entièrement libérées à Monsieur Jean-Marc VANDENHENDE, prénommé et cinquante-cinq parts sociales nouvelles entièrement libérées à Monsieur Germain VANDENHENDE, prénommé, en rémunération de leurs apports.

Troisième résolution : Réalisation de l'apport

Quatrième résolution : Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

Cinquième résolution: Coordination des statuts. L'assemblée générale donne tous pouvoirs à ses gérants pour coordonner les statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Mentions: expédition, rapport du gérant, rapport du Réviseur et statuts coordonnés.

Léopold DERBAIX, Notaire à Binche.